

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 octobre 2024**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : **11**

En exercice : **11**

Qui ont pris part à la délibération : **7** Nombre de procuration : **3**

Date de la convocation

15 octobre 2024

Date d'affichage de la délibération

25 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux octobre n à dix heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier ROMAIN, maire.

Présents (dans l'ordre du tableau) : Messieurs et Mesdames : Olivier ROMAIN, Valérie SEMMELBECK, François BALAND, ~~Michel HASTENTEUFEL~~, Éric LOETSCHER, Romain DESHAYES, Isabelle WITTMER, ~~Bruno COLIN~~, Massimo PICCIOTTI, Jean François PIERRE DIT MERY et Jean Luc SCHREINER.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s): Bruno COLIN

Absent(s) excusé(s) : Michel HASTENTEUFEL, Massimo PICCIOTTI et Jean Luc SCHREINER.

Procurations(s) : Michel HASTENTEUFEL donne procuration à Olivier ROMAIN ; Massimo PICCIOTTI à Valérie SEMMELBECK et Jean Luc SCHREINER à François BALAND

Mme Valérie SEMMELBECK est désignée secrétaire de séance.

Projet de modification des circonscriptions territoriales des communes de RICHE, CONTHIL, MORHANGE et SOTZELING.

Délibération n° 151DCM202427 Codification : 3.4 Limites territoriales

Sur invitation de Monsieur le maire, Monsieur Jacques CANTENEUR, vice-président de l'AFAF de Conthil, est amené à intervenir sur ce point.

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 3 avril 2023 ordonnant l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de la commune de Riche ;

Vu le projet proposé par la Commission Communal d'Aménagement Foncier (CCAF) de la commune de RICHE ;

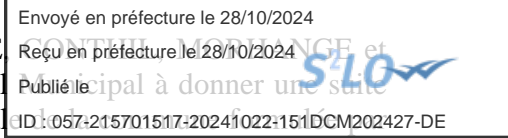
Vu les articles L.123-5 et R. 123-18 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

M. le Maire donne lecture d'une lettre (voir annexe) du Président de la CCAF de RICHE, par laquelle la CCAF propose de modifier la circonscription territoriale de la commune afin d'optimiser son projet d'aménagement foncier.

Il présente les deux plans relatifs aux modifications des circonscriptions territoriales de :

- RICHE
- CONTHIL

M. le Maire précise que la surface des bans communaux de RICHE SOTZELING ne s'en trouvera pas modifiée. Il invite donc le Conseil favorable à la demande de modification de la circonscription territoriale la Commission Communale d'Aménagement Foncier.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

-ACCEPTE la rectification des limites communales,

-ACCEPTE la régularisation des échanges intercommunaux.

Résultat du vote : Unanimité.

Pour extrait conforme,
Conthil, le **22-10-2024**
Le Maire :
Olivier ROMAIN